



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

**SÉANCE SPÉCIALE**

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 30 novembre 2022 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie  
Monsieur Pau Germain, maire de la ville de Prévost  
Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme

Est également présente :

Madame Maude Tessier, directrice générale secrétaire-trésorière par intérim de la Régie

2022-11-30/1304

ITEM 1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE 30 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Bourcier

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance est ouverte à 9 H 30**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-30/1305

ITEM 2

**ADOPTION DU BUDGET 2023**

Il est proposé par monsieur Lamothe

ET IL EST RÉSOLU que le conseil de la Régie adopte, pour l'exercice financier 2023, un budget équilibré comportant des recettes et des dépenses de 3 477 541 \$, réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

	BUDGET 2023
Revenus	
Revenus de fonctionnement	
Quote-part Ville de Prévost	193 440 \$
Quote-part Ville de Saint-Jérôme	962 944 \$
Quote-part Municipalité de Sainte-Sophie	250 838 \$
Publicité	- \$
Concession	16 300 \$
Location Glaces	400 000 \$
Location Salles	5 000 \$
Produits Divers - protocole d'entente	23 000 \$
Revenus d'intérêts	- \$
Sous total avant conciliation à des fins fiscales	1 851 522 \$

Affectation excédent de fonctionnement - surplus		300 000 \$
Sous-total revenus fonctionnement après conciliation à des fins fiscales		2 151 522 \$
Revenus d'investissement		
Quote-part Ville de Prévost		187 428 \$
Quote-part Ville de Saint-Jérôme		947 492 \$
Quote-part Municipalité de Sainte-Sophie		191 099 \$
Sous-total revenus investissement		1 326 019 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>3 477 541 \$</b>

Dépenses

Dépenses de fonctionnement		
Charges salariales		806 002 \$
Bénéfices marginaux		81 720 \$
Avantages sociaux		20 300 \$
Honoraires professionnels - Comptabilité		20 000 \$
Honoraires professionnels - Juridique		5 000 \$
Service Technique - Relations de travail		6 000 \$
Créance irrécouvrables		- \$
Cotisation et association		500 \$
Communications		- \$
Amortissement		665 599 \$
Frais de déplacement		500 \$
Assurance		114 000 \$
Frais Bancaires		2 000 \$
Fourniture de bureau		1 000 \$
Fournitures et équipements (outillage)		60 000 \$
Vêtements et uniformes		10 000 \$
Activités spéciales et événements		2 000 \$
Taxes Infrastructure		210 000 \$
Formation et congrès		500 \$
Entretien des équipements		160 000 \$
Télécommunication		6 000 \$
Électricité et Gaz		320 000 \$
Publicité, promos et site Web		1 000 \$
Location de glace FHM à Saint-Jérôme		236 000 \$
Entretien du bâtiment		85 000 \$
Informatique		4 000 \$
Intérêts dette à court terme et long terme		459 002 \$
Frais d'escompte		34 696 \$
Intérêts emprunt temporaires		- \$
Sous total avant conciliation à des fins fiscales		3 310 819 \$
Remboursement capital dette		823 900 \$
Remboursement règlement d'emprunt 002		
Amortissement intérêts et dette		8 421 \$
Sous-total dépenses de fonctionnement après conciliation à des fins fiscales		4 143 140 \$
Dépenses d'investissement		
Dépenses d'investissements administration		- \$
Dépenses d'investissements loisirs		- \$
Sous-total dépenses d'investissement		4 143 140 \$
Ajustement pour amortissement fiscal		(665 599) \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>3 477 541 \$</b>
Excédent (Déficit prévus)		0 \$

No de résolution  
ou annotation



ITEM 3  
VARIA

Aucune

2022-11-30/1306

ITEM 13

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Lamothe

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance soit et est levée à 9 h 45**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Monsieur Guy Lamothe  
Président

Madame Maude Tessier  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

No de résolution  
ou annotation

